



Les Tentes d'Avalon
chemin du Moulin
F-11260 Val-du-Faby
Siret : 80897783900022

Conditions Générales de Vente

Applicables aux particuliers (B2C)

V1 FR actualisée le 31 janvier 2026



Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toute vente de produits et/ou prestations de services conclue entre :

Les Tentes d'Avalon, entreprise spécialisée dans la fabrication et la distribution de yourtes, tipis et équipements associés, ci-après dénommée « le **Vendeur** »,

et toute personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, ci-après dénommée « le **Client** » ou « l'Acquéreur ».

Les CGV applicables aux clients professionnels (B2B) font l'objet d'un document distinct (voir article 16).

Article 2 – Informations précontractuelles

Conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la consommation, le **Client** reconnaît avoir reçu, avant toute commande :

- les caractéristiques essentielles des produits et prestations,
- les prix et frais annexes éventuels,
- les délais de fabrication et de livraison indicatifs,
- les informations relatives aux garanties légales,
- les présentes CGV.,
- le cahier des charges.

Les informations figurent sur le site vivrelayourte.fr, sur les devis, et peuvent être remises sur support durable.

Article 3 – Commandes et devis

Toute commande fait l'objet d'un devis écrit, valable pour la durée qui y est mentionnée.

La commande devient ferme et définitive après :

- acceptation écrite du devis par e-mail ou par courrier postal par le **Client**,
- versement d'un acompte de 2/3 du montant total TTC (sauf autres modalités convenues).

Le solde est exigible selon les modalités prévues au devis Toute modification ultérieure fera l'objet d'un avenant écrit.



Les Tentes d'Avalon
chemin du Moulin
F-11260 Val-du-Faby
Siret : 80897783900022

Conditions Générales de Vente

Applicables aux particuliers (B2C)

V1 FR actualisée le 31 janvier 2026



Article 4 – Produits sur mesure et droit de rétractation

Les produits proposés par le **Vendeur** sont, pour la majorité, fabriqués sur mesure, conformément aux choix exprimés par le **Client** lors de la commande.

Les dimensions des structures sont déterminées dans les limites des modèles et gabarits définis au catalogue du **Vendeur**, et notamment selon les diamètres standards proposés, à savoir, selon les modèles : 4 m, 5 m, 6 m, 7 m et 8 m, ainsi que des hauteurs de mur de 1,60 m ou 1,80 m, lorsque cette option est applicable au modèle concerné.

Le caractère sur mesure résulte notamment :

- du choix du diamètre,
- de la hauteur de mur,
- des options, matériaux, équipements, finitions et adaptations spécifiques demandées par le **Client**,
- et, plus généralement, de toute configuration personnalisée figurant au devis accepté.

Conformément à l'article L221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

En conséquence, toute commande portant sur un produit fabriqué selon les choix et dimensions précités ne pourra faire l'objet d'une annulation ou d'un remboursement après validation du devis et démarrage de la fabrication.

Lorsque le droit de rétractation est applicable (notamment pour des prestations ou produits non personnalisés), le **Client** dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer ce droit, dans les conditions prévues par la loi.

Article 5 – Prix

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Ils sont ceux figurant sur le devis accepté. Les frais de transport, de déplacement, d'installation ou d'accessibilité spécifique (sites difficiles, portage, etc.) ne sont pas inclus sauf mention expresse.

Le **Vendeur** se réserve le droit de modifier ses prix hors devis en cours de validité.

Article 6 – Conditions de paiement

Les modalités de paiement sont précisées sur le devis.

Sauf stipulation contraire :

- un acompte est exigé à la commande,
- le solde est payable avant la mise à disposition ou la livraison.

Aucun produit n'est livré sans paiement intégral.



Les Tentes d'Avalon
chemin du Moulin
F-11260 Val-du-Faby
Siret : 80897783900022

Conditions Générales de Vente

Applicables aux particuliers (B2C)

V1 FR actualisée le 31 janvier 2026



Article 7 – Délais de fabrication et de livraison

Les délais sont donnés à titre indicatif, généralement compris entre 2 et 4 mois, selon la nature du produit et la disponibilité des matériaux.

Conformément à l'article L216-2 du Code de la consommation, en cas de retard supérieur à 30 jours non justifié par un cas de force majeure, le **Client** peut demander la résolution du contrat selon les conditions légales.

Article 8 – Livraison et enlèvement

La livraison n'est pas incluse sauf mention contraire au devis.

En cas d'enlèvement par le **Client**, celui-ci s'engage à retirer la marchandise à la date convenue.

Un délai supplémentaire de 8 à 10 jours peut être accordé sur demande écrite. Au-delà, des frais de stockage de 50 € TTC par mois pourront être facturés.

Article 9 – Transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété intervient après paiement intégral du prix.

Conformément à l'article L216-4 du Code de la consommation, le transfert des risques s'opère au moment où le **Client** prend physiquement possession du bien.

Qu'il s'agisse d'un retrait sur place ou d'une livraison soumise à frais de port et/ou de déplacement, le transfert de propriété n'a lieu qu'au moment du paiement intégral de la commande, (au plus tard, donc, dès mise à disposition des produits ou objets commandés).

En cas d'enlèvement sur place, le transfert de risques se fait simultanément au retrait.

En cas de demande de livraison, le transfert de risques se fait au moment de la livraison; en ce cas, selon les situations individuelles, le **Vendeur** se réserve le droit de majorer ses prix en fonction du coût de l'assurance qu'elle devra souscrire en conséquence du risque encouru, sauf à ce que le **Client** demande expressément par écrit, et dans les délais suffisants, à prendre à son propre compte la maîtrise et le coût de ce transfert de risque.

En cas de demande d'expédition, le **Vendeur** transfère le risque à l'entreprise de transport, selon des modalités de couverture de ce risque, qui seront incluses dans le prix refacturé en conséquence (rappel : le paiement se faisant alors intégralement et par avance).



Les Tentes d'Avalon
chemin du Moulin
F-11260 Val-du-Faby
Siret : 80897783900022

Conditions Générales de Vente

Applicables aux particuliers (B2C)

V1 FR actualisée le 31 janvier 2026



Article 10 – Garanties légales

Le **Client** bénéficie de plein droit de :

1. La Garantie légale de conformité

(articles L217-3 à L217-20 du Code de la consommation)

Durée : 2 ans à compter de la délivrance du bien.

Garanties – Yourtes et toiles sur mesure (particuliers & professionnels)

1. Clients particuliers – Garantie légale de conformité

Conformément aux articles L.217-3 à L.217-20 du Code de la consommation, les clients consommateurs bénéficient de la garantie légale de conformité applicable aux yourtes et toiles sur mesure fabriquées et vendues par [Nom de l'entreprise], pour une durée de 2 ans à compter de la livraison.

Cette garantie couvre les défauts de conformité existant au moment de la livraison, notamment lorsque le produit ne correspond pas à la description contractuelle, présente un défaut de fabrication ou n'est pas adapté à l'usage habituellement attendu d'une yourte ou d'une toile de yourte.

Les produits sont conçus pour une utilisation en climat humide, de montagne et en zones exposées au vent, sous réserve du respect des prescriptions de montage, d'ancrage, de tension des toiles et d'entretien fournies par le fabricant.

En cas de défaut de conformité avéré, le produit sera réparé ou remplacé sans frais pour le **Client**. À défaut, un remboursement total ou partiel pourra être proposé conformément à la législation en vigueur.

2. Clients professionnels – Garantie contractuelle

Les ventes réalisées à des clients professionnels ne relèvent pas de la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation.

Toutefois, l'entreprise, **Les Tentes d'Avalon**, accorde une garantie contractuelle couvrant les défauts de fabrication des yourtes et toiles sur mesure pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison, sous réserve d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux conditions techniques préconisées.

3. Conditions d'utilisation; climat et environnement

Les yourtes et toiles sont conçues pour résister à des conditions climatiques exigeantes (humidité élevée, neige, vent), à condition que :

- le montage soit conforme aux instructions fournies,
- l'ancrage au sol soit adapté au terrain et à l'exposition au vent,
- la tension des toiles soit vérifiée et ajustée régulièrement,
- l'entretien courant (nettoyage, ventilation, contrôle des coutures et fixations) soit effectué.

Ne sont pas couverts par les garanties :

- les dommages résultant de conditions climatiques exceptionnelles ou extrêmes (tempête, accumulation de neige anormale, inondation),
- les défauts liés à un montage ou une modification non validés par le fabricant,
- l'usure normale des matériaux et accessoires.

2. La Garantie des vices cachés

(articles 1641 à 1649 du Code civil)

Durée : 2 ans à compter de la découverte du vice.

Ces garanties s'appliquent indépendamment de toute garantie commerciale.



Les Tentes d'Avalon
chemin du Moulin
F-11260 Val-du-Faby
Siret : 80897783900022

Conditions Générales de Vente

Applicables aux particuliers (B2C)

V1 FR actualisée le 31 janvier 2026



Article 11 – Responsabilité

Le **Vendeur** ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise utilisation, d'un défaut d'entretien ou du non-respect des prescriptions techniques fournies.

La responsabilité du **Vendeur** est limitée aux dommages directs et prévisibles, dans les limites autorisées par la loi.

Article 12 – Prestations de services

Les prestations font l'objet d'un devis spécifique.

Toute annulation par le **Client** moins de 30 jours avant la date prévue peut entraîner la conservation totale ou partielle des sommes versées, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Article 13 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Article 14 – Médiation et litiges

En cas de litige, le **Client** est invité à contacter le **Vendeur** pour une résolution amiable.

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, le **Client** peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

En cas de différence d'appréciation et/ou de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à, préalablement à tout recours juridique coûteux, rechercher le meilleur compromis mutuellement accepté à l'amiable, quitte à s'accorder sur le choix d'un ou plusieurs conseils extérieurs. En cas d'échec de cette recherche préalable de compromis, il est convenu de s'adresser aux juridictions compétentes du siège du **vendeur**

Article 15 – Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD. Le **Client** dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

Article 16 – Clients professionnels (B2B)

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux particuliers (voir Article 1).

Les clients professionnels (entreprises, associations, collectivités, indépendants) peuvent obtenir les Conditions Générales de Vente Professionnels (B2B) sur simple demande écrite adressée au **Vendeur**.